

DÉPARTEMENT

MANCHE

COMMUNE :

Communes de 1 000 habitants
et plus

ARRONDISSEMENT

CHERBOURG

SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Élection du maire et des
adjoints

Effectif légal du conseil municipal

19

Nombre de conseillers en exercice

19

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf du mois de mars à onze heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Adèle AUBAUD
Gilles AUGER
Fabienne BARBEY
Jean-François CLAUDE
Gilbert DOUCET
Christelle FOLLIOT
Thierry HELIE
Yolande JORE
Annie KERAUDREN
Gilbert LARSONNEUR
Philippe LE BORGNE
Paul LECERF
Guy LEPETIT
Jean LEPETIT
Viviane LETERRIER
Aurore MALEZIEUX-MADOIRE
Annie MOTTIER
Gilbert PELLETIER
Daniel SIMON

Absents ¹ : aucun.....
.....
.....
.....
.....

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M Jean LEPETIT, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Adèle AUBAUD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

M. Gilbert PELLETIER, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné trois assesseurs au moins : Mme Annie MOTTIER, Mme Yolande JORE, Monsieur Guy LEPETIT

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 19
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 19
- e. Majorité absolue ⁴ 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean LEPETIT.....	15	Quinze
Gilbert DOUCET.....	3	Trois
Guy LEPETIT.....	1	un

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M Jean LEPETIT a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M Jean LEPETIT élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 1 abstentions, et 0 voix contre :

- **d'approuver** la création de 5 (cinq) postes d'adjoints au maire.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	16
e. Majorité absolue ⁴	10

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

4. Observations et réclamations ⁵

Le maire (ou son remplaçant).

Le conseiller municipal le plus âgé.

Le secrétaire

Les assesseurs

⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Liste d'adjoints : Saint-Vaast Oxygène 2014

annexée au procès verbal de l'élection

Qualité	Prénom - NOM	Fonction
Monsieur	AUGER Gilles	1er adjoint
Madame	LETERRIER Viviane	2ème adjoint
Monsieur	PELLETIER Gilbert	3ème adjoint
Madame	BARBEY Fabienne	4ème adjoint
Monsieur	LE BORGNE Philippe	5ème adjoint

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**FEUILLE DE PROCLAMATION**

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS
(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	LEPETIT Jean	09/03/1958	Maire	15
M.	AUGER Gilles	04/01/1961	Premier adjoint	16
Mme.	LETERRIER Viviane	29/06/1948	Deuxième adjoint	16
M.	PELLETIER Gilbert	02/01/1942	Troisième adjoint	16
Mme	BARBEY Fabienne	10/05/1967	Quatrième adjoint	16
M.	LE BORGNE Philippe	28/04/1961	Cinquième adjoint	16
M.	LECERF Paul	26/03/1945	Conseiller	-
Mme	KERAUDREN Annie	06/12/1946	Conseiller	-
M.	CLAUDE Jean-François	02/05/1950	Conseiller	-
Mme	MOTTIER Annie	26/09/1951	Conseiller	-
M.	SIMON Daniel	08/05/1954	Conseiller	-
Mme	MALEZIEUX-MADOIRE Aurore	22/10/1959	Conseiller	-
M.	HELIE Thierry	19/04/1960	Conseiller	-
Mme	FOLLIOT Christelle	16/07/1973	Conseiller	-
Mme	AUBAUD Adèle	16/02/1975	Conseiller	-
Mme	JORE Yolande	17/07/1950	Conseiller	-
M.	LARSONNEUR Gilbert	23/09/1951	Conseiller	-
M.	DOUCET Gilbert	15/12/1959	Conseiller	-
M.	LEPETIT Guy	04/04/1949	Conseiller	-

Fait à Saint-Vaast-la-Hougue, le 29 mars 2014

Le maire,

Le conseiller municipal
le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,







¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

DÉPARTEMENT

MANCHE

ARRONDISSEMENT

CHERBOURG

COMMUNE :

SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

19

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	LEPETIT Jean	09/03/1958	29 mars 2014	15
Premier adjoint	M.	AUGER Gilles	04/01/1961	29 mars 2014	16
Deuxième adjoint	Mme.	LETERRIER Viviane	29/06/1948	29 mars 2014	16
Troisième adjoint	M.	PELLETIER Gilbert	02/01/1942	29 mars 2014	16
Quatrième adjoint	Mme	BARBEY Fabienne	10/05/1967	29 mars 2014	16
Cinquième adjoint	M.	LE BORGNE Philippe	28/04/1961	29 mars 2014	16
Conseiller	M.	LECERF Paul	26/03/1945	29 mars 2014	-
Conseiller	Mme	KERAUDREN Annie	06/12/1946	29 mars 2014	-
Conseiller	M.	CLAUDE Jean-François	02/05/1950	29 mars 2014	-
Conseiller	Mme	MOTTIER Annie	26/09/1951	29 mars 2014	-
Conseiller	M.	SIMON Daniel	08/05/1954	29 mars 2014	-
Conseiller	Mme	MALEZIEUX-MADOIRE Aurore	22/10/1959	29 mars 2014	-
Conseiller	M.	HELIE Thierry	19/04/1960	29 mars 2014	-
Conseiller	Mme	FOLLIOU Christelle	16/07/1973	29 mars 2014	-
Conseiller	Mme	AUBAUD Adèle	16/02/1975	29 mars 2014	-
Conseiller	Mme	JORE Yolande	17/07/1950	29 mars 2014	-
Conseiller	M.	LARSONNEUR Gilbert	23/09/1951	29 mars 2014	-
Conseiller	M.	DOUCET Gilbert	15/12/1959	29 mars 2014	-
Conseiller	M.	LEPETIT Guy	04/04/1949	29 mars 2014	-

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,
A Saint-Vaast-la-Hougue, le 29 mars 2014

